





Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
28.04.2010

Date de la convocation des conseillers:
28.04.2010

point de l'ordre du jour :
9

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 10 mai 2010

Présents: Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker et Baum, conseillers,
Clement Jeannot, secrétaire communal.

Absents : Mutsch, bourgmestre, Spautz, échevin, Maroldt, Snel et Knaff, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Indemnité de remplacement revenant aux dames Schweich et Schuller.

Vu la lettre du 4 mars 2010 aux termes de laquelle la coordinatrice auprès de la Maison des Citoyens renseigne les heures de remplacement effectuées dans le cadre du soutien scolaire par les dames Schweich et Schuller,

Considérant qu'il s'agit en l'occurrence d'une intervention unique effectuée par les concernées pendant le mois d'octobre 2009,

Considérant qu'il y a lieu de rétribuer les heures de travail effectuées,

Considérant qu'à défaut d'une réglementation précise permettant dans ce cas d'établir une indemnité de remplacement, le calcul des rétributions des ayants droit est basé sur les dispositions de la Convention Collective de Travail du Secteur d'Aide et de Soins et du Secteur Social,

Vu l'avis de la commission du personnel du 3 mai 2010,

Sur la proposition du collègue échevinal,

décide
à l'unanimité

d'allouer les indemnités de remplacement fixées comme suit :

Madame Sandra Venier ép. Schweich, née le 11 février 1969:

155 points indiciaires x 16,15934 (valeur du pt SAS) : 173 = 14,478 x 12,5 heures =

180,975,-€ bruts

Mademoiselle Nathalie Schuller, née le 10 février 1990:

155 points indiciaires x 16,15934 (valeur du pt SAS) : 173 = 14,478 x 10,5 heures =

152,019,-€ bruts

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 12.5.10.
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,